



# ORGANISATION DU TFE

## TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDES

**ARTS<sup>2</sup> / ARTS VISUELS**

### ARTS<sup>2</sup>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS

ARTS VISUELS

MUSIQUE | Conservatoire royal  
THÉÂTRE



CARRÉ DES ARTS  
4a rue des Sœurs Noires  
7000 Mons (B)  
TÉL +32 (0) 65 475 200  
pauline.coelaert@artsaucarre.be

## PRÉAMBULE

**Ce Vademecum constitue la fiche d'activité d'apprentissage de l'Unité d'Enseignement TFE (UE 59). Sa lecture est obligatoire dès la première année de Master: l'étudiant inscrit en Master doit compléter en ligne le formulaire attestant notamment de sa lecture (voir section «Échéancier», p. 5).**

Le non-respect des consignes exposées ici entraînera la non-validation des crédits liés à l'unité d'enseignement.

Cette version du Vademecum est spécifique au domaine des Arts visuels. Elle est en grande partie semblable à celles des domaines Musique et Théâtre mais en diffère sur plusieurs points, notamment l'échéancier...

Il précise :

- Le cadre, les objectifs et les exigences de la réalisation du TFE;
- Les modalités de l'accompagnement du TFE;
- L'échéancier;
- Les consignes de présentation du travail;
- Le déroulement de la défense orale;
- Les modalités d'évaluation.

## TABLE DES MATIÈRES



I.	CADRE GÉNÉRAL	<i>p. 3 &gt; 4</i>
II.	ÉCHÉANCIER	<i>p. 5 &gt; 6</i>
III.	DE L'IDÉE À LA RÉALISATION	<i>p. 6</i>
IV.	PRÉSENTATION FINALE DU MÉMOIRE	<i>p. 7 &gt; 11</i>
V.	DÉFENSE ORALE ET NOTATION	<i>p.12 &gt; 13</i>

### **ANNEXE 1**

**FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'UN PROMOTEUR**

### **ANNEXE 2**

**SUJETS DES MÉMOIRES PROPOSÉS PAR LES ENSEIGNANTS**



*p.1 > 5*



**MÉMOIRE**

## I. CADRE GÉNÉRAL

Inscrit en master, l'étudiant est amené à réaliser un « Travail de fin d'études (TFE) ».

**L'activité débute en M1 avec l'unité d'enseignement « Préparation TFE » (UE 49) qui comportent le cours de *Méthodologie du mémoire* (initiation à la recherche et à l'écriture des travaux de recherche, 1 ECTS) et le *Suivi du mémoire* (1 ECTS). Les étudiants qui envisagent une PAI ne sont pas exemptés de ces enseignements.**

**En l'année 2023-2024, ces enseignements se donneront sur base hebdomadaire, au 2<sup>e</sup> quadrimestre. L'évaluation consistera en des travaux écrits à rendre tout au long du quadrimestre. La fiche d'enseignement, les supports de cours, ainsi que l'ensemble des informations pratiques (consignes, calendriers, etc.) seront disponibles sur Moodle.**

**Dans le cadre de ces cours, ainsi que par son travail et sa réflexion personnelle, l'étudiant entame ses recherches sur le sujet qu'il s'est choisi.**

**Une liste de sujets de mémoire est proposée aux étudiants par les enseignants du domaine mais l'étudiant peut aussi proposer au promoteur pressenti un sujet de son cru (*voir la liste des sujets en annexes*).**

**L'étudiant entame ses recherches sur le sujet qu'il s'est choisi.**

**En M2, l'étudiant confirme le choix de son sujet ou le modifie en vue du dépôt du travail et de sa défense orale (15 ECTS). Le dépôt du mémoire peut se faire soit en janvier, soit en juin. Une seconde session est organisée, en août.**

Le sujet doit être choisi en relation avec l'activité ou les préoccupations artistiques de l'étudiant, dans le champ des Arts visuels (pas obligatoirement la discipline de son option); il peut être placé au sein d'une rencontre de plusieurs champs disciplinaires: historique, analytique, philosophique, éducationnel, psychologique, sociologique, etc.

Il s'agit:

- de cerner un sujet dans une **problématique** et d'argumenter son propos;
- d'aborder et de traiter un sujet de manière **intéressante** pour sa propre formation ainsi que pour le lecteur;
- de faire la preuve de sa capacité de **recherche**;
- de montrer sa compétence à **distinguer** et à **formuler** clairement les idées d'autrui et les siennes;
- de pouvoir produire un document écrit **communicable** dans le respect des règles formelles (orthographe, syntaxe, normes académiques).

**En aucun cas, le mémoire ne se limitera à un travail de compilation.**

> Le choix du sujet conduit l'étudiant à pressentir un membre du corps enseignant (ou plusieurs) susceptible(s) de pouvoir tenir le rôle de « promoteur ».

La désignation du promoteur par le directeur de domaine dépend d'une concertation préalable avec l'étudiant. Le promoteur s'engage à proposer un cadre d'élaboration qui laisse le temps à l'investigation (références bibliographiques, personnes-ressources etc.), aux rencontres de régulation, aux relectures et éventuelles réorientations. L'étudiant s'engage à tenir le promoteur au courant de l'évolution de la rédaction et à lui soumettre, **selon le calendrier établi avec le promoteur et dans le respect de l'échéancier figurant dans ce document**, des éléments en vue d'une appréciation et de conseils de correction.

> En résumé, l'élaboration de ce travail est encadrée par plusieurs personnes dont le rôle est bien défini.

## 1. Le Promoteur

Le promoteur fait partie du corps enseignant d'ARTS<sup>2</sup>. Il est désigné par le directeur de domaine après concertation avec l'étudiant. Le rôle de l'enseignant désigné en tant que promoteur est d'ACCOMPAGNER l'étudiant depuis la conception du travail, le choix du sujet, les étapes de la rédaction jusqu'à la présentation devant le jury de fin de cycle.

Il est à noter que certains sujets peuvent nécessiter une codirection ce qui implique que deux enseignants travaillent en concertation avec l'étudiant.

Le promoteur s'engage, outre l'accompagnement, à faire une lecture exhaustive de la version finalisée qui fera l'objet de la défense orale.

Pour ce faire, l'étudiant s'engage à donner au promoteur la version finalisée de son travail une semaine avant son dépôt au secrétariat.

## REMARQUES

1. L'étudiant qui souhaite travailler sans l'accompagnement d'un promoteur doit en faire la demande au plus tard pour le **15 février 2024**, par écrit au directeur de domaine qui statuera.
2. Le nom du ou des promoteur(s) ne figurera pas sur les travaux des étudiants qui n'ont pas respecté le cahier des charges décrit dans le présent Vademecum.
3. En cas de désaccord constaté en cours de travail, l'étudiant peut solliciter auprès de la direction de domaine un changement de promoteur. De même, le promoteur peut dégager sa responsabilité en cas de manquements dûment constatés au cahier des charges.
4. **Promoteurs, professeurs et personnes ressources ne sont en aucun cas tenus d'effectuer le moindre suivi de TFE pendant les périodes de congés. L'étudiant doit donc veiller à travailler à son TFE pendant les périodes d'activité de l'école. Les étudiants qui planifient un dépôt à la session du mois d'août doivent prendre conscience qu'aucune relecture ne sera effectuée par les enseignants pendant leurs congés légaux.**

## 2. La ou les personne(s)-ressource(s) La ou les personne(s)-ressource(s)

L'étudiant peut éventuellement rechercher, avec l'aide du promoteur, des personnes-ressources au sein de l'ESA ou extérieures à l'ESA qui peuvent aider à nourrir le travail: témoignages, articles etc. Précisons que ces personnes-ressources ne pourront pas faire partie du jury du mémoire.

### ATTENTION, au cours des années académiques précédentes:

- Certains enseignants ignoraient tout du fait d'être pressentis en tant que promoteur;
- Certains étudiants ne prenaient pas contact avec les enseignants pourtant pressentis;
- Ces mêmes étudiants s'étonnaient cependant de ne pas être invités à défendre un mémoire dont personne n'avait eu trace et encore moins lecture;
- Et enfin, nous le redirons plus loin, les dates d'examen sont fixées et les étudiants ne sont pas rares qui émettent des réserves quant à leur disponibilité...

Des mesures sont mises en place au cours de cette année académique pour que de telles dérives ne se reproduisent plus.

## II. ÉCHÉANCIER 2022-23

### MASTER 1

- **Septembre-mai**: les étudiants de M1 élaborent un sujet de recherches et prennent contact avec de potentiels promoteurs. Les enseignants reçoivent ces propositions.
- Les étudiants suivent les cours de « Méthodologie du mémoire » et du « Suivi du mémoire » au 2<sup>e</sup> quadrimestre.
- **26 avril**: tous les étudiants de M1 doivent remplir en ligne le formulaire établissant notamment le sujet, le promoteur approché et la nature du travail (mémoire ou PAI).  
<https://forms.office.com/e/hySqViGwNT>

### MASTER 2

- **15 décembre au plus tard**: tous les étudiants de M2 doivent remplir en ligne le formulaire établissant notamment le sujet, le promoteur et la nature du travail (mémoire ou PAI).  
<https://forms.office.com/e/hySqViGwNT>
- **1<sup>er</sup> février**: les étudiants déposent au secrétariat des arts visuels le formulaire établissant l'accord du promoteur à suivre le travail proposé, et selon le plan fourni par l'étudiant. Voir annexe 1 (ou le site internet de l'école > Renseignements pratiques > Documents pratiques).
- **2 février**: le directeur de domaine prend acte du promoteur ;
- **15 mai**, une semaine avant le dépôt :
  - Le promoteur prend une dernière fois connaissance du mémoire avant son dépôt officiel et **donne son aval par e-mail** pour une telle remise;
  - à la demande du secrétariat, le promoteur propose un lecteur extérieur pouvant participer au jury en charge d'évaluer le mémoire et la défense de l'étudiant. **N.B. : le lecteur extérieur ne peut avoir été, de près ou de loin, impliqué dans l'élaboration du mémoire** (par ex., une personne-ressource ou un spécialiste que l'étudiant aurait interviewé);
- **22 mai**: dépôt du mémoire par l'étudiant (**envoi d'une version pdf par e-mail + impression de 5 exemplaires**). **En 2<sup>ème</sup> session: dépôt le 18 août**.
  - Les défenses se tiendront **jusqu'à la veille de la délibération de juillet** en première session ;
  - Les défenses se tiendront **jusqu'à la veille de la délibération de septembre** en deuxième session ;
  - N.B. : si le promoteur ne peut être présent aux défenses, il doit rendre un rapport d'évaluation au secrétariat au plus tard **deux jours** avant l'événement (voir point « 2.3. Évaluation du mémoire »).

Un dépôt et une défense en janvier sont possibles. Le calendrier est alors modifié comme suit :

- 15 décembre 2023 : formulaire de promotion du TFE
- 8 janvier 2024 (version PDF) et 10 janvier 2024 (version papier) : dépôt du TFE au secrétariat ;
- 30 janvier : défense orale.

## REMARQUES

1. **Les étudiants ne peuvent émettre aucune préférence quant à la date de la défense.**
2. **L'impression des 5 exemplaires (minimum) est faite par l'étudiant et en aucun cas par le secrétariat.**
3. **Pour la même date butoir, l'étudiant enverra également une version pdf de son mémoire à l'antenne administrative du domaine des Arts visuels: [pauline.coelaert@artsaucarre.be](mailto:pauline.coelaert@artsaucarre.be). L'envoi de cette version pdf ne vaut pas comme dépôt officiel du mémoire, obligatoirement en exemplaires papier.**

Le secrétariat envoie les exemplaires du mémoire aux lecteurs, membres du jury désignés par l'ESA, avec le courrier d'invitation à participer aux jurys de la défense orale.

La coordination des mémoires, aux plans pédagogique et administratif, est assurée par le directeur de domaine et par le conseiller académique.

## III. DE L'IDÉE À LA RÉALISATION

### « Projet »

La première tâche de l'étudiant est de produire un projet de mémoire. Ce document constitue un outil de communication entre l'étudiant et l'institution qui le valide: c'est un document de référence, qui sera communiqué au promoteur, au directeur et, éventuellement, aux personnes-ressources sollicitées pour obtenir des informations ou une autre participation.

### Comment le construire ?

Le projet reflète avant tout l'idée de départ, les pistes de travail, la ou les problématiques qui seront traitées et de préférence quelques sources bibliographiques.

En tant que note d'intention, le projet n'est pas un document à caractère définitif, et c'est à souligner: beaucoup d'étudiants font part de leur crainte d'être « obligés » à poursuivre dans une voie, qui, à l'épreuve de la recherche, ne leur convient pas. De même, le titre proposé par l'étudiant est considéré comme provisoire à ce stade.

### Tâches de l'étudiant pour l'élaboration du mémoire

Diverses démarches et investigations selon le sujet choisi

- recherches de références
- lectures
- entretiens
- analyses
- enquêtes
- etc.

Le plan s'affine, se précise, se consolide.



## IV. PRÉSENTATION FINALE DU MÉMOIRE

### Le mémoire comporte les caractéristiques générales suivantes

Le mémoire est rédigé en français. Dans le cadre du master en année diplômante, sur autorisation du directeur de domaine, l'anglais peut être utilisé en tout ou partie.

Le corps du texte - qui comprend la problématique, le cadre de références, la méthode et les développements - comporte **au minimum 45.000 signes hors espaces** (à raison de maximum 1.500 signes par page, soit au total au moins 30 pages).

En Arts visuels, le respect des règles typographiques et l'élaboration d'un travail particulièrement soigné sur le plan de son graphisme sont importants. Veillez à la qualité de vos illustrations et à leurs grandes dimensions. N'oubliez pas de les légender et de les référencer.

Ne sont pas comprises dans les 45.000 signes minimum du corps du texte : la table des matières, la bibliographie, les annexes ainsi que l'introduction et la conclusion.

### La page de titre reprend

- le nom de l'établissement (**ARTS<sup>2</sup>** - École Supérieure des Arts)
- les prénom(s) et nom de l'étudiant
- l'année académique (2021-22)
- le titre et le sous-titre éventuel du mémoire
- le nom du ou des promoteur(s)
- les mentions aux domaines/options/sections/spécialités selon les cas.

### Le mémoire se compose de

- **Remerciements**  
Il est d'usage de mentionner les personnes qui ont aidé l'étudiant, c'est-à-dire le promoteur et les diverses personnes qu'il aura été amené à consulter, et de les remercier.
- **Table des matières ou Sommaire**  
Il est recommandé d'exploiter la possibilité de générer ce sommaire automatiquement par le traitement de texte.
- **Introduction**  
Cette partie fournit au lecteur la justification, l'intérêt de la recherche et pose le cadre général du mémoire. Peut comporter une présentation globale (avec une formulation moins sommaire). Tient en une à deux pages.
- **Problématique**  
Contexte de la recherche; question(s) suscitée(s) par l'intérêt et/ou la situation annoncés dans l'introduction.

- **Cadre de références**  
Des questions générales sont liées à cette problématique. Elles constituent le « cadre de références ».
- **Méthode**  
Selon les cas, sont à envisager avec le promoteur : la méthode d'investigation, le corpus exploité, la justification de la démarche.
- **Développement**  
Description du « sujet » et réponses à la question (ou aux questions) de départ.
- **Conclusion**  
Rappel du point de départ. La ou les réponses à la question (ou aux questions) de départ, dans une reformulation qui permet d'ouvrir, le cas échéant, de nouvelles perspectives.
- **Références bibliographiques et techniques**  
La bibliographie donne la liste des sources citées ou exploitées dans le mémoire, par ordre alphabétique des noms d'auteurs, puis des œuvres ou sites internet visités. Éventuellement : table des illustrations, des figures.  
Cette section comprendra, pour partie, une **bibliographie commentée** (15 livres ou articles, voir détail ci-dessous). Le but de cette bibliographie commentée est double : 1° pendant l'élaboration du mémoire : vous aider à organiser votre recherche, à prendre des notes, à développer votre esprit critique. 2° En prévision de la défense : montrer au jury la consultation effective des ouvrages cités.  
La bibliographie finale et la bibliographie commentée sont deux sections distinctes et obligatoires du mémoire.

### **Bibliographie commentée : consignes**

- La bibliographie commentée comportera trois sections :
  - › la section des **ouvrages longs**, de type livres, catalogues, etc. ;
  - › la section des **articles spécialisés** (textes de revue universitaire, chapitres d'ouvrage collectif, notices de dictionnaire spécialisé, etc.) ;
  - › la section des **documents moins spécialisés** (articles de presse, sites web grand-public, blogs, etc.)
- La section 1 consacrée **aux notices de livres** devra compter **cinq notices d'environ 2.000-3.000 signes**.
- Les sections 2 et 3 (articles spécialisés et documentation non spécialisée) devront compter **chacune cinq notices d'environ 1.000-1.500 signes**.
  - › **Au total, 15 notices seront présentées (5 longues, 10 brèves). Dans chaque section, les notices seront présentées dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs.**
- En guise de titre, toutes les notices commenceront par donner la référence bibliographique complète de l'ouvrage référencé.
- Le commentaire répondra aux questions suivantes (elles peuvent constituer les rubriques de votre commentaire) :
  - › *Comment suis-je entré en possession du document (quelle bibliothèque ? prêt du promoteur ? collection personnelle ? Internet ? etc.)*
  - › *Quelles sont les principales idées avancées dans cette étude ?*
  - › *Quelles idées peuvent spécifiquement être utiles à notre mémoire ?*
  - › *Quelles sont les réserves que nous pouvons émettre sur ce texte ?*
  - › *Par quels autres ouvrages/articles puis-je compléter ou recouper les informations présentées ?*

## Modèles de bibliographie

- › Pour un **livre** : NOM Prénom, *Titre*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année.

Ex: BOURDIEU Pierre, *Les Règles de l'art*, Paris, éditions du Seuil, 1998, p. 250-257.

- › Pour un **article dans une revue** : NOM Prénom, «Titre de l'article», *Nom de la revue*, volume (s'il y a lieu), numéro, année, page(s) citée(s).

Ex: MEIZOZ Jérôme, «Recherches sur la posture: Rousseau», *Littérature*, n° 126, juin 2002, p. 3-17.

- › Pour un **article dans un ouvrage collectif** : NOM Prénom, «Titre de l'article», dans *Titre de l'ouvrage*, sous la direction de Prénom Nom, Lieu d'édition, Maison d'édition, année, page(s) citée(s).

Ex: VIALA Alain, «L'éloquence galante: une problématique de l'adhésion», dans *Images de soi dans le discours: la construction de l'ethos*, sous la direction de Ruth Amossy, Paris-Lausanne, Delachaux & Niestlé, 1999, p. 177-195.

- › Pour un **site internet** : NOM Prénom, «Titre du texte», *Titre de la page ou du portail internet*, URL complète, date de consultation.

Ex: BAYARD Pierre, «Comment rendre un texte incompréhensible», *Atelier Fabula*, [https://www.fabula.org/atelier.php?COMMENT\\_RENDRE\\_UN\\_TEXTE\\_INCOMPREHENSIBLE](https://www.fabula.org/atelier.php?COMMENT_RENDRE_UN_TEXTE_INCOMPREHENSIBLE), consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

- › Pour un **film** ou une **vidéo** : NOM Prénom du réalisateur ou du journaliste, *Titre de la vidéo*, type de vidéo, chaîne ou plateforme ou maison de production, année, éventuellement URL.

Ex: PEROCCO Erminio, *Le Tintoret et la nouvelle Venise*, documentaire, Arte, 2019, URL : <https://www.arte.tv/fr/videos/087425-000-A/le-tintoret-et-la-nouvelle-venise/>

### Attention

Les illustrations, les citations, les exergues, etc. peuvent, selon les cas, être indispensables, utiles (pour souligner ou renforcer le propos) ou parasites (décor répétitif, envahissement, manque de pertinence...).

Il faut **TOUJOURS indiquer les sources** (auteur, date, pagination, site internet). Chaque emprunt, chaque référence et chaque citation doivent être clairement signalés par des guillemets (citation) et par une note de bas de page (information bibliographique).

**Ne pas les citer est considéré comme du plagiat et conduit à une note de fraude<sup>1</sup>.**

L'utilisation de programmes informatiques de type « intelligence artificielle » (par ex. Chat GPT, Dall-E, Midjourney, etc.) doit être autorisée par le promoteur et clairement annoncée en tête du travail. Devront aussi être clairement mentionnées les tâches ayant été traitées par ces logiciels et la méthodologie de leur utilisation.

Toute utilisation non déclarée d'un logiciel d'intelligence artificielle sera considérée comme fraude à l'évaluation.

Sera aussi considérée comme frauduleuse toute utilisation d'IA contrevenant à l'impératif de recherches et d'écriture personnelles qui caractérise le TFE.

---

1 voir Circulaire n°5464 FWB

- **Annexes**

On y place les documents, les textes, les illustrations, etc. qui, d'une part, sont jugés indispensables à la bonne compréhension du mémoire par le lecteur mais qui, d'autre part, ne peuvent être intégrés dans le corps du texte car trop longs. Il est indispensable de mentionner des renvois (dans le texte, ou par une note de bas de page) à ces annexes dans le corps du mémoire afin d'avertir le lecteur de leur existence ou d'en expliquer la présence.

- **Polices**

› Faire le choix d'une police lisible et relativement neutre : Arial, Arial Unicode, Tahoma, Book Antiqua, Times New Roman...

- **Les annexes seront numérotées séparément.**

- **Mise en page**

- › Clarifier la mise en page par une structuration qui garde sa cohérence au fil des pages (et sans être trop complexe).
- › Aérer les paragraphes pour donner sens au texte : éviter une page entière sans alinéa.
- › Mettre les notions essentielles en évidence (gras, italiques voire capitales...) mais sans abus pour éviter la réaction du lecteur qui souhaite garder sa liberté de jugement.
- › Prévoir un nombre équilibré de sous-titres explicites : ni trop (ex. : 5 par page) ni trop peu (ex. : aucun sous-titre pendant 3 pages).
- › Ne pas aller au-delà de trois niveaux hiérarchiques de titres et sous-titres. Si besoin, trouver d'autres moyens de séparation.
- › Utiliser les titres des traitements de texte (mise en forme).

**Au domaine des arts visuels, toute créativité dans la mise en forme du travail est encouragée, pour autant que la lisibilité et la structuration claire de ce dernier soient préservées.**

**N'oubliez pas de paginer, même vos brouillons soumis à relecture !**

### **Débuts de rédaction et conseils généraux relatifs au passage à l'écriture**

1. Un plan général doit être établi très rapidement. Il peut être adapté au fil de la recherche. La mise en place des titres et intertitres, même temporaires, en fonction de ce plan général peut s'avérer utile. Elle fournira directement une esquisse de table des matières.
2. Selon l'envie et les possibilités, il sera possible de rédiger quelques paragraphes, essentiels ou secondaires et d'en percevoir l'importance (volume et intérêt) à tout instant.
3. Songer, à ce stade, à la cohérence indispensable entre les rubriques de ce qui sera à terme le texte final du mémoire.
4. La cascade des rubriques et sous-rubriques doit préserver l'aisance de lecture (plus ou moins rapide) et de compréhension (plus ou moins profonde). Trop de divisions, de sous-rubriques, d'éclatement du discours, rendraient la lecture fastidieuse et la compréhension difficile.

**La direction de domaine n'autorisera pas le maintien de la défense orale de tout travail, même déposé dans le respect de l'échéancier, qui ne serait pas conforme aux règles énoncées ci-dessus.**

Pour rappel (voir plus haut) :

- Il est interdit de reproduire des citations tirées de textes de référence par un simple copié-collé. Il est obligatoire de toujours **citer** ses sources et de les intégrer grammaticalement et de façon argumentée. Tout **plagiat** avéré conduit à une note de fraude.
- Toute utilisation **non déclarée** d'un logiciel d'intelligence artificielle sera considérée comme **fraude** à l'évaluation. Sera considérée comme frauduleuse toute utilisation d'IA contrevenant à l'impératif d'originalité qui caractérise le TFE.

## V. DÉFENSE ORALE ET NOTATION

**Les dates des défenses orales font partie du calendrier des examens auquel les étudiants doivent se conformer. Les affichages des dates d'examen précisent les lieux où se déroulent les défenses orales.**

Le jury est composé du directeur de domaine, président du jury (ou de son représentant, qu'il désigne à cet effet), d'un lecteur extérieur à l'établissement et du ou des promoteurs. Suivant les disciplines et les sujets choisis, le président du jury peut décider d'inviter un lecteur supplémentaire, externe ou non.

**NB: Le ou les lecteurs ne peuvent pas participer à l'élaboration du travail et il n'incombe en aucun cas à l'étudiant de chercher ou de proposer lui-même les membres de son jury, de même qu'il n'incombe pas à l'étudiant de communiquer le travail écrit aux membres de son jury.**

### L'évaluation comporte deux moments distincts

- l'évaluation de la production écrite;
- l'évaluation de la défense orale.

La défense se déroule suivant le schéma suivant:

- 10 min maximum de présentation<sup>2</sup> (avec ou sans powerpoint) pendant laquelle les membres du jury n'interviennent pas;
- ensuite, questions du jury à l'étudiant(e), 15-20 min.
- Durée totale: 30 minutes.

Cette durée peut varier en fonction des réalisations artistiques liées au commentaire écrit.

La partie de « présentation orale » du mémoire ne consiste pas en un exposé linéaire des différents chapitres (il ne s'agit pas de redire ou de relire ce que le mémoire a déjà exprimé; les membres du jury l'ont déjà lu): il s'agit d'être à même d'assumer un exposé oral sans le recours à une lecture de notes.

### Critères d'évaluation du travail écrit

- **Contenu**  
Intérêt du sujet; pertinence générale de la recherche et de la problématique posée; méthodes utilisées; structuration de l'argumentation et des conclusions; pertinence des conclusions par rapport à l'argumentation; qualité et pertinence des références (bibliographiques et autres); présentation et argumentation des annexes.
- **Aspects formels**  
Qualité de l'expression écrite; lisibilité, conformité aux règles de présentation.

---

<sup>2</sup> La présentation du travail par l'étudiant peut s'appuyer sur une présentation diaporama qu'il aura préparée, ou sur un support sonore. Un projecteur informatique sera mis à disposition, par défaut, dans le local des défenses. Si du matériel plus spécifique est nécessaire, il sera fourni par l'ESA à condition que l'étudiant s'en inquiète auprès du service informatique ([service.informatique@artsaucarre.be](mailto:service.informatique@artsaucarre.be)) au minimum deux semaines avant la date prévue pour la défense du mémoire (sous réserve qu'ARTS<sup>2</sup> possède le matériel en question).

## Critères d'évaluation de la défense orale

- **Présentation**  
Le jury évalue la qualité du contenu de la présentation et de sa préparation, la qualité de l'expression orale et le respect du temps imparti.
- **Entretien**  
Outre les réponses aux questions posées, le jury évalue la qualité de l'écoute et de compréhension de l'étudiant et sa compétence réflexive.

## Notation

### Master en année diplômante

Après avoir écouté et s'être entretenu avec l'étudiant(e), le jury fait une synthèse des deux évaluations et attribue une note sur 20. L'UE est acquise avec une moyenne de 10/20.

En cas d'échec en 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant représentera une nouvelle version de son mémoire en 2<sup>ème</sup> session.

L'étudiant peut également, s'il remplit les conditions, se réinscrire une année supplémentaire afin de présenter à nouveau son mémoire à l'une des sessions de l'année 2022-23 (moyennant réinscription et paiement d'un minerval).

## Annexe 1

### FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'UN PROMOTEUR

Marche à suivre :

1. L'étudiant remplit le **volet A** de ce document.
2. Il le fait parvenir ensuite au promoteur envisagé afin que celui-ci remplisse le **volet B**.
3. L'étudiant remet le document dûment complété au secrétariat des Arts visuels avant le 1<sup>er</sup> février de l'année académique durant laquelle il compte déposer son TFE.

#### A

##### À remplir par l'étudiant

Étudiant (NOM-Prénom) : \_\_\_\_\_

Option : \_\_\_\_\_ Niveau : \_\_\_\_\_

Sujet du travail de fin d'études ou titre provisoire du travail : \_\_\_\_\_

Date et signature de l'étudiant : \_\_\_\_\_

#### B

##### À remplir par l'enseignant

Enseignant (NOM-Prénom) : \_\_\_\_\_

**Accord de supervision du TFE / Refus de supervision du TFE\***  
(\*biffer la mention inutile)

Proposition éventuelle d'un lecteur externe pour l'évaluation du TFE : \_\_\_\_\_

Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_

Date et signature de l'enseignant : \_\_\_\_\_



## ANNEXE 2 SUJETS DES MÉMOIRES PROPOSÉS PAR LES ENSEIGNANTS

PROMOTEUR	SUJET
<b>AUTHOM Pol</b>	Le multiple dans l'art contemporain
	Richard Serra, de la sculpture à la gravure
	Les motifs dans la création contemporaine
<b>BLIN Frédéric</b>	Archéologie des médias, de l'information à la société du spectacle.
	Nouveaux iconoclastes, imageries des lanceurs d'alertes.
	Critères esthétiques de la violence, nouvelles icônes cinématographiques.
<b>BORNAIN Alain</b>	Les vanités dans l'art contemporain
	Le tableau dans le tableau dans la peinture actuelle
	Le miroir dans la peinture contemporaine
<b>BOUILLON Philippe</b>	L'utilisation de l'or dans les Arts visuels
	Musique et Arts visuels au XX <sup>ème</sup> siècle
	La couleur, un langage universel?
	La couleur fluorescente dans l'art contemporain
	La couleur lumière, du vitrail à James Turrel
<b>DAVIN Clémentine</b>	L'artiste-commissaire / l'artiste-collectionneur.se / l'artiste mediateur.trice etc.
	L'image de l'artiste dans les médias.
	Les enjeux liés à la co-création dans la mise en œuvre d'ateliers participatifs.
<b>DE MELLO Natalia</b>	L'art et la santé mentale: Le rôle de l'artiste comme professionnel dans le secteur de la santé mentale.
	La place de la sculpture dans l'espace public
	Le second métier des artistes : opportunité ou frein à la carrière artistique ?
<b>DI STEFANO Olivier</b>	Design génératif & art algorithmique
	Le Design Produit : Sciences industrielles et créatives
	UI & UX Design : une complémentarité similaire
	Pérennité des œuvres numériques
	Comment un professeur d'art peut-il concevoir un environnement créatif au sein de son groupe d'étudiants ?
<b>DECOUX Didier</b>	Sujet dans le domaine du livre d'artiste ;
	Sujet en relation avec les usages du document dans le champ artistique : archive, collectes ou collections ;
	Sujet relevant des enjeux du dessin comme moyen d'expression ;
	Sujet en lien avec la volonté d'effacement du geste créateur, un désir de pauvreté artistique

<b>GHELLYNCK Nathalie</b>	L'évolution démographique et l'architecture d'intérieur
	L'impact des grandes évolutions technologiques sur l'architecture d'intérieur (avec une limite dans le temps)
	Comment envisager l'architecture d'intérieur sous l'angle du développement durable ?
<b>GILMONT Evelyne</b>	« Less is more » : comment cette affirmation reprise par Ludwig Mies Van Der Rohe a-t-elle influencé le design du 20 <sup>e</sup> siècle ? Et qu'en est-il aujourd'hui ?
	Design et Arts Appliqués: incompatibilité , complémentarité,... ?
	Les contraintes: freins ou stimulants à la créativité du designer ?
<b>GODART Edwige</b>	La végétation comme élément conceptionnel en architecture d'intérieur.
	Le design sans quincaillerie.
	L'utilité des maquettes dans la conception et la communication d'un projet d'architecture d'intérieur.
<b>HENAUT Bruno</b>	Et demain ... la réalité virtuelle ? Quelles seront les méthodes de communication de l'architecte d'intérieur.
	Pour une utilisation exclusive de matériaux écologiques et durables dans l'architecture d'intérieur
<b>HENDERICK Bénédicte</b>	Le vaudou haïtien: religion, magie ou sorcellerie ?
<b>HEYMANS Vincent</b>	Images de magasins, boutiques, étalages: témoignages éphémères de phénomènes de mode en matière d'aménagement d'intérieur.
	Robert Mallet-Stevens: architecture - architecture d'intérieur - mobilier - décors de cinéma.
	IKEA: influence mondialisante sur l'ameublement et l'architecture d'intérieur.
	Reconstitution d'ensembles mobiliers et demeures historiques: muséalisation de l'architecture d'intérieur.
	Chambre d'hôpital, chambre d'hôtel: l'aménagement d'intérieur face à la contrainte réglementaire et commerciale.
	Meurop: une « success story » en matière de création de mobilier belge.
	Mobilier de seconde main: l'architecture d'intérieur et le recyclage (ou peut-on trouver l'inspiration chez Emmaüs ou aux Petits Riens comme l'a fait J.-P. Gaultier pour les Petits Riens dans le domaine de la mode ?)
	Images de l'architecture d'intérieur dans la bande dessinée ou dans le cinéma (par exemple les années '50-60 dans les strips de Modeste et Pompon, ...).
<b>JACOBS Florence</b>	L'impact de la technologie LED sur le projet d'éclairage public et privé.
	Ouvertures et fermetures d'espaces (définir une période historique).
	La ligne au service d'une idée spatiale.
<b>KOCHELEFF Tamara</b>	Photographie: usages anthropologique, sociologique et artistique. (Problématique)
	La mémoire (Territoire)
	La liberté (Territoire)

<b>KOTAJI Drita</b>	Les mots dans l'art
	Le livre d'artiste conceptuel
	Art et performance
<b>LACOMBLEZ Sébastien</b>	Le droit comme moyen esthétique : la contrainte comme moyen créatif
	L'écologie urbaine comme matériel réflexif pour le développement de nouvelles esthétiques;
	Le paysage comme art majeur;
	Quels jardins dans un monde post-abondance?
	GPT-3 est un assistant ou un fossoyeur de la créativité?
<b>LEDUNE Eric</b>	Subversion et animation contemporaine
	Cinéma engagé / cinéma politique: différences et points communs.
	Animation et politique
<b>LEMPEREUR Jonathan</b>	Réflexion sur l'utilisation de la terre crue dans les intérieurs
	Les cartes conceptuelles pour penser le projet d'architecture d'intérieur
	Influence des habitudes sociales sur les intérieurs domestiques belges du XX <sup>e</sup> siècle à aujourd'hui.
<b>LIBERT Jean-Bernard</b>	Le générique de film et la création graphique au cinéma.
	Le design graphique et sa conscience, un demi-siècle après First Things First.
	Football et typographie.
<b>MAHIEU Didier</b>	L'image manquante
<b>MAYER Léa</b>	Le rapport texte/dessin
	Pratique artistique et pédagogie
	Le dessin comme langage
	L'artiste collectionneur / l'artiste glaneur
	L'artist run space : espace de diffusion expérimental et émancipé
<b>NOVIELLO Rino</b>	Photographie contemporaine de nature morte : réinventer un genre pour sortir du cadre
	Filmer la forêt : la conscience environnementale par l'image numérique animée
	La démarche artisanale contre la standardisation des productions audiovisuelles
	L'usage de la nature en photographie et en vidéo publicitaire : fantasme ou greenwashing ?
	L'auto-filmage sur les réseaux sociaux : entre narcissisme et voyeurisme
	Pratiques pauvres et esthétique spontanée : du sténopé au smartphone
<b>PUITS Jonathan</b>	Art et Artisanat
	Quelle place doit prendre le collectif dans le travail de l'artiste actuel ?
	Pédagogie et Art
<b>ROBERT Patrick</b>	La protection des droits intellectuels de l'artiste existe-t-elle encore face à internet ?
	Problématique: écueils, perspectives et états du statut de l'artiste en A.P.V.E.
	Territoire: droit d'auteur en art contemporain
<b>SPRIET Jérôme</b>	Humour, images et art.
	L'impossibilité d'une image objective.
	Quel avenir pour l'image fixe dans l'ère numérique ?

<b>SABATO Cédric</b>	Art & Science : y a-t-il une frontière ?
	Art & Santé : une immersion pour la santé mentale
	Art, Nature & Technologie : l'art de l'innovation
	Art & Environnement : l'anthropocène, l'art de la métamorphose
<b>VANDROM Mathilde</b>	Gravure et esthétique relationnelle : la rencontre avec l'œuvre gravée.
	La révolution de l'archétype matrice-pression-transfert en gravure.
	La dimension sociale de l'image gravée : multiple, enjeux de la diffusion et de l'édition.
	Quand la matrice se fait œuvre : gravure ou sculpture ?
<b>VERMOT Joël</b>	Y a t'il une typographie vernaculaire à Mons ?
	Le lettrage lapidaire à Mons.
	Bâtiments publics et lettrages à Mons et sa région.
	L'étiquette de bière dans le borinage.
	Industrie et représentation du travail dans le borinage.
	Iconographie des luttes ouvrières dans le bassin charbonneux.
	Influence graphique des immigrations laborieuses régionales.
	Lettrage et influence de fontes par défaut de systèmes opératoires dans le paysage borin.
Sport et charbon: l'image du foot dans le borinage.	
<b>VERRASSEL Dominique</b>	Le « Politiquement Correct » est-il un frein à la création ?
	La figure du Monstre dans la création contemporaine.
	Récupération, Remix, Sampling.
	La face occulte de la Pop Culture.
	Pan, figure de la Contre-Culture.
	Poop Art.
	Le dessin animé « jeune public », berceau de la contestation.
	Gore, geste graphique politique.
	Girl Power et Pop Culture.
	Le Mème.
La Culture geek a-t-elle sa place au musée ?	
<b>VEYS Christophe</b>	Art et Argent
	Gender studies
	Pratiques curatoriales et de collection
<b>WAROUX Martin</b>	Etude de mon projet entrepreneurial artistique (concurrence, business plan, pitch, ...)
	Les NFT dans l'art ou l'art du NFT ?
	Les NFT : Une opportunité pour les jeunes artistes ?
	AR/VR/XR dans l'art
	NFT, Metavers,... que nous réserve l'art de demain ?
	Le mapping vidéo est-il un art ?

année académique  
**2023-24**

# ORGANISATION DES PAI ARTS VISUELS

**NB: certaines options ont mis en place un cadre spécifique pour ce type de TFE. Nous renvoyons donc l'étudiant.e vers ses responsables d'option. Ce document décrit donc le cadre minimal de l'épreuve.**

## ARTS<sup>2</sup>

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS  
ACADEMY OF ARTS

ARTS VISUELS

MUSIQUE | Conservatoire royal  
THÉÂTRE



CARRÉ DES ARTS

4a rue des Sœurs Noires  
7000 Mons (B)

TÉL +32 (0) 65 475 200

pauline.coelaert@artsaucarre.be

# LA PRODUCTION ARTISTIQUE INTERDOMAINES (PAI)

## I. CADRE GÉNÉRAL

### 1. Qu'est-ce qu'une PAI ?

Une production artistique interdomaines s'apparente à un projet artistique dont l'étudiant est l'**initiateur** et le **producteur** - tant au niveau artistique qu'au niveau exécutif. L'étudiant en charge d'une PAI est donc le **responsable** de son projet, depuis son initiation jusqu'à sa réalisation.

NB : Il n'est pas interdit, il peut même être conseillé, que plusieurs étudiants de master proposent une PAI en commun, auquel cas ils seront donc ensemble les porteurs de projet responsables de la réalisation de celle-ci. Le cahier des charges et des responsabilités de chacun devra alors être précisé.

Dans sa terminologie, une PAI s'articule en trois axes :

- **Production** : le travail accompli débouchera obligatoirement sur une présentation publique (au sens large) ;
- **Artistique** : la production est l'aboutissement d'un parcours dans une ESA et le résultat d'une réflexion artistique (dans sa forme et son contenu) ;
- **Interdomaines** : la production fera se rencontrer et se croiser les étudiants et les domaines représentés dans l'école (Arts visuels, Musique, Théâtre) mais peut impliquer d'autres domaines artistiques également, comme la danse ou les arts du cirque. Il ne s'agit pas d'un simple « collage » ou de juxtaposition, mais d'une réflexion sur une démarche créative où les différents arts mis en jeu sont susceptibles de modifier, de faire bouger la perception de chacun d'entre eux.

### 2. Quelles sont les spécificités d'une PAI dans le cadre d'ARTS<sup>2</sup> ?

Une PAI se construit au sein de l'École Supérieure des Arts (ESA). Elle peut être comprise comme un projet professionnalisant, mais répond néanmoins à certaines spécificités liées au cadre des études supérieures artistiques :

#### a. PROMOTEURS ET PERSONNES RESSOURCES

Le **promoteur** fait partie du corps enseignant d'ARTS<sup>2</sup>, il est désigné par le directeur.trice de domaine sur proposition de l'étudiant.

Le rôle du directeur.trice et du co-promoteur.trice est d'accompagner le projet depuis sa conception jusqu'à sa réalisation.

L'étudiant peut éventuellement rechercher, avec l'accord des promoteurs, des personnes-ressources au sein de l'ESA ou extérieures à l'ESA qui peuvent aider à nourrir son travail. Celles-ci ne feront pas partie du jury.

#### b. RESSOURCES HUMAINES

« Interdomaines » signifie que l'étudiant en charge de la PAI doit impliquer au minimum un étudiant de n'importe quel niveau d'un autre domaine de l'école (sans que celui-ci ne soit forcément également porteur du projet). Comment ? En l'intégrant dans le travail de création : musiciens, acteurs, mise en scène) - et pas uniquement dans le processus de diffusion (affiches, flyers, spots publicitaires, etc), bien que ce type de collaboration avec l'option Communication graphique et visuelle dans le domaine des Arts Visuels soit vivement encouragé.

Il n'est pas interdit de faire en outre appel à des personnes extérieures à l'école pour faire partie du projet.

### c. UNE PAI EST UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT À PART ENTIÈRE

La PAI ne peut en aucun cas fusionner avec une autre activité donnant lieu à une évaluation<sup>1</sup>. Elle aboutira à une note qui sera basée principalement sur une vidéo (de 20 à 30 min) réalisée par l'étudiant avant et après la représentation artistique pour rendre compte du processus d'élaboration conceptuelle et de création artistique de la PAI, et accessoirement sur la défense orale de cette vidéo.

Cette vidéo est un travail réflexif, et pas un simple making-of.

### d. BUDGET

Certaines règles budgétaires s'imposent dans le cadre d'une PAI :

- Il n'y a pas de budget alloué par l'école, ni pour la location d'une salle, ni pour le paiement d'artistes extérieurs, ni pour les déplacements ou toute autre demande ;
- Le porteur du projet ne peut pas payer les autres étudiants de l'école ;
- Le porteur du projet ne peut pas faire de bénéfice sur le projet via sponsor ou entrées payantes. Tout sponsoring doit être réinvesti dans le projet et la recette de la salle de concert le cas échéant doit être au bénéfice du responsable de la salle.

### e. CONTRAINTES GÉOGRAPHIQUES

La présentation de la PAI doit avoir lieu dans le Hainaut, à Bruxelles, dans le Brabant wallon ou dans la région transfrontalière française. Toute autre localisation doit faire l'objet d'une demande spécifique.

### f. ÉCHÉANCIER

La date et le lieu de la représentation sont proposés par l'étudiant au moins deux mois avant la représentation à son promoteur ou sa promotrice, qui les validera - ou non - avec la direction de domaine. Si la proposition n'est pas validée, l'étudiant doit proposer un autre lieu et/ou une autre date, mieux adaptés.

La représentation de la PAI doit avoir lieu :

- **avant le 22 mai 2024** dans le cas d'une présentation en première session. La défense orale du travail se fera le 29 ou le 30 juin 2024 sur la base de la vidéo réalisée par l'étudiant. La vidéo devra être déposée officiellement le 22 juin 2024 via un partage Onedrive dont le lien sera envoyé aux membres du jury.
- **avant le 5 juillet 2024** dans le cas d'une seconde session. Dépôt officiel de la vidéo le 18 août 2024 via un partage Onedrive dont le lien sera envoyé aux membres du jury. La défense orale du travail aura lieu début septembre 2024.

### g. ORGANISATION / COMMUNICATION

L'objectif est de faire en sorte que l'étudiant soit le porteur du projet dans son ensemble, tant au niveau logistique (choix de la salle, organisation des répétitions et de la représentation, prises de contact avec les différents partenaires,...), technique (matériel nécessaire et son déplacement, installation, désinstallation), que du marketing et de la communication (flyer, affiches, flyering, création d'événements Facebook) autour de son projet.

---

<sup>1</sup> Exemple: les étudiants responsables d'une PAI impliquant un ensemble de chambre dans lequel ils jouent également ne peuvent pas valider ce programme pour le cours de musique de chambre. Ils ont donc un programme complet à produire pour ce cours.

### III. ÉVALUATION

**L'étudiant de M2** sera évalué sur :

#### 1. Le compte rendu de la genèse du projet

Il sera réalisé sous la forme de vidéo (narration, interviews, répétitions, essais, erreurs...)

#### 2. Le projet en lui-même et sa réception

Une deuxième séquence vidéo fera état de la représentation (performance , etc.) permettant un témoignage exact de ce qui fut produit.

2.1. La captation de la représentation sera reprise intégralement si elle est de très courte durée, ou fera l'objet d'une synthèse significative en cas de format plus long.

2.2. La séquence comprendra également narration et interviews.

#### 3. Un entretien avec le jury le jour des défenses de mémoire

NB: Le jury ne participe pas à la performance en direct.  
L'évaluation se fait par les témoignages vidéos.

Dans le cas d'une PAI commune (plusieurs étudiants porteurs de projet), cette dernière fera l'objet d'un seul pré-projet, d'une seule présentation, **mais de vidéos distinctes** (donc une par étudiant) permettant à chacun des étudiants de développer la part d'autoévaluation et de réflexivité personnelles.

Pour ce qui concerne la partie écrite du TFE (article 126 du décret Paysage), l'étudiant fournira les deux documents suivants :

- a. une mise à jour commentée de la présentation du pré-projet de PAI réalisée en master 1.
- b. une transcription des propos tenus dans sa vidéo (points 1 et 2 ci-dessus).

**L'UE est acquise avec une note de 10/20.**